

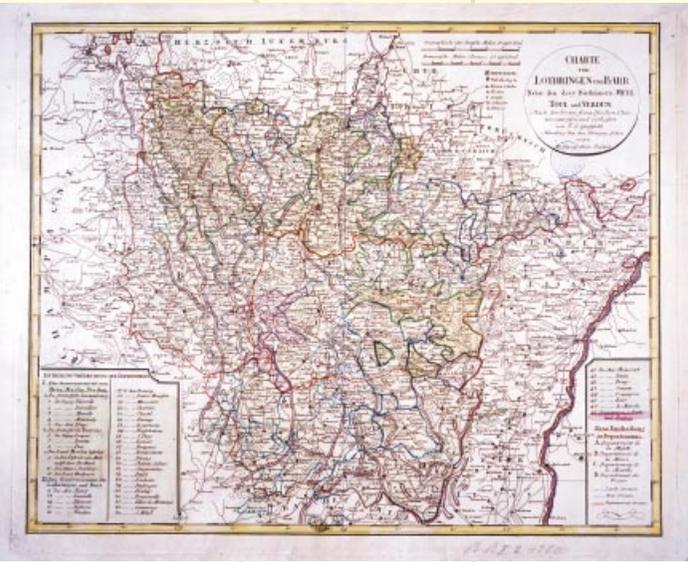
# Les départements lorrains



La République française divisée en 85 départements (...), par C.-F. Delamarche. Paris, 1793. Papier, 52 x 68 cm.

La Constituante décrète, dans le courant des mois de janvier et de février 1790, le découpage du territoire national en départements. Cette circonscription administrative révolutionnaire est adoptée par la République, puis par tous les régimes qui lui succèdent, sans être remise en cause.

Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 Fi 199.



Charte von Lothringen und Barnebst den drey Bisthümern Metz, Toul und Verdun, par F. L. Güssefeld. Nuremberg, 1793. Papier, 55 x 45 cm.

La division en départements épargne les frontières de la Lorraine d'Ancien Régime, à l'exception de la sénéchaussée de Bourmont, rattachée à la Haute-Marne et du comté de Sarrewerden, rattaché au département du Bas-Rhin. En revanche, le tracé des quatre départements ne laisse pas percevoir l'ancien morcellement territorial, comme en témoigne le tracé des contours des nouveaux départements, en rouge, superposé aux anciennes limites qui figurent en vert et bleu sur cette carte allemande de 1793.

Saint-Julien-lès-Metz, arch. dép. Moselle, CP 1003.

Inspirée par l'esprit révolutionnaire de réforme des institutions, l'Assemblée nationale constituante entend donner à la représentation nationale et à l'administration du royaume un cadre homogène et rationnel, remplaçant le labyrinthe souvent inextricable des anciennes divisions administratives.

Renonçant à une division géométrique, elle décide le 22 décembre 1789 la création des départements, eux-mêmes divisés en districts et en cantons ; leurs limites doivent respecter autant que possible celles des anciennes provinces. Le découpage des nouvelles circonscriptions, mené par le Comité de division, est relativement démocratique : en cas de désaccord, il revient aux représentants des provinces concernées de trancher.

La Lorraine est divisée en quatre départements, décrétés entre le 19 janvier et le 9 février 1790. La rivalité entre Nancy et Lunéville explique que l'administration du département de la Meurthe, créé par décret le 27 janvier 1790, siège jusqu'en 1795 alternativement dans ces deux villes.

Le département s'ancre dans le paysage institutionnel français dont il constitue la trame jusqu'à nos jours.

## Le coin du cartographe

Le titre et la légende représentent les clefs d'entrée de la carte. La localisation et la longueur des titres sur les cartes d'Ancien Régime montrent que la confusion entre les deux était fréquente, d'où le nécessaire recours à des cartons. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, le titre acquiert son autonomie graphique et prédomine dans la hiérarchie visuelle de la carte aux dépens d'une légende marginalisée par son cadre et sa position en bas de carte ou aux angles.

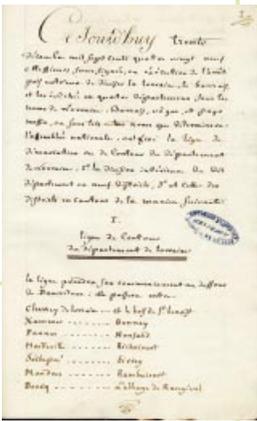


Département de la Meurthe, par V. Levasseur. Paris, 1848. Papier, 37 x 54 cm.

Le XIX<sup>e</sup> siècle voit la parution de cartes synthétiques à la gloire des départements, présentant à la fois le territoire, les voies de communication et les informations administratives, mais aussi un résumé de son histoire et de ses activités économiques.

Le département de la Meurthe compte à partir de 1800 cinq arrondissements : Nancy, Toul, Lunéville, Sarrebourg et Château-Salins.

Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, 1 Fi 82.



Procès-verbal de démarcation du département de Lorraine. 30 décembre 1789. Papier, 31 x 20 cm.

La délimitation des départements est confiée à des commissions chargées de formuler des propositions au Comité de division. Il est prévu de diviser la Lorraine en quatre départements : les Vosges, la Lorraine, le Barrois et le Pays messin (ces trois derniers prendront en janvier les noms de Meurthe, Meuse et Moselle). La commission chargée de fixer les limites de la Meurthe, dont fait partie l'abbé Grégoire, député du clergé de Nancy, propose le tracé de la ligne de partage passant entre les communes, héritières des paroisses, ainsi que les limites des districts et des cantons.

Arch. dép. Meurthe-et-Moselle, C 519/1



Carte du département de Lorraine (détail). 1790. Papier, 85 x 140 cm.

Réalisée sur fond de carte de Cassini, cette carte du département de Lorraine présente les contours du département qui deviendra celui de la Meurthe ; elle met en évidence le tracé des neuf districts du département, dont sept sont francophones (Blâmont, Lunéville, Nancy, Pont-à-Mousson, Toul, Vézelize, Vic-sur-Seille) et deux germanophones (Dieuze et Sarrebourg). Il s'agit là du document original présenté aux députés de Lorraine : à leur demande, le village d'Aroffe, intégré au département de la Meurthe sur la carte, est échangé en février 1790 contre le village d'Aboncourt pris sur les Vosges.

Paris, centre historique des Archives nationales. Cartes et plans, NN 116 Meurthe.

